

TRAITE D'APPORT- FUSION

345 407 621

2000 B 40

Les soussignés :

1° la société "**HOLIDAY HOMES**", société à responsabilité limitée au capital de 8 000 Euros, ayant son siège social à SAINT MALO (35400), 18/20 allée de Rivasselou, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de SAINT MALO sous le numéro 345 407 621

Représentée par Monsieur Jean LOUAULT, co-gérant.

Ci-après dénommée "l'absorbante"
D'une part,

2° la société "**GARAGE DE LA RANCE**", société à responsabilité limitée au capital de 7 622,45 Euros, ayant son siège social à SAINT MALO (35400), 10 Boulevard de la Rance, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de SAINT MALO sous le numéro 300 205 358

Représentée par Monsieur Jean LOUAULT, co-gérant.

Ci-après dénommée "l'absorbée"
D'autre part,

PREALABLEMENT AU PROJET DE FUSION, LES DEUX SOCIETES, ABSORBANTE ET ABSORBEES, ONT EXPOSE CE QUI SUIT:

EXPOSE

1. La société HOLIDAY HOMES est une société française dont l'objet est :

- L'activité de société de portefeuille, l'acquisition et la gestion des participations de la société ;
- L'acquisition de biens immobiliers, la mise en valeur, l'administration, l'exploitation, la location de ces mêmes biens ;
- L'activité de holding financière, de prestations de services techniques, administratifs, commerciaux et de gestion ;
- L'activité de marchand de biens ;
- La création, l'acquisition, la location, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce, se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées ;
- La prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités ;
- La participation directe ou indirecte de la Société dans toutes les opérations ou entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social ;
- Toutes les opérations quelconques contribuant à la réalisation de cet objet.

Elle a été constituée pour une durée de 99 ans, à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.

Son capital est de 8 000 Euros, divisé en 100 parts sociales numérotées 1 à 100, de 80 Euros de valeur nominale chacune, entièrement libérées, toutes de même catégorie et non amorties.

Handwritten notes at the top of the page, including the number '123456789' and other illegible characters.

Column 1	Column 2	Column 3	Column 4
1	2	3	4
5	6	7	8
9	10	11	12
13	14	15	16
17	18	19	20
21	22	23	24
25	26	27	28
29	30	31	32
33	34	35	36
37	38	39	40
41	42	43	44
45	46	47	48
49	50	51	52
53	54	55	56
57	58	59	60
61	62	63	64
65	66	67	68
69	70	71	72
73	74	75	76
77	78	79	80
81	82	83	84
85	86	87	88
89	90	91	92
93	94	95	96
97	98	99	100

Elle n'a pas créé de parts de fondateur ou de parts bénéficiaires, ni émis d'obligations ordinaires, convertibles ou échangeables, non plus que des certificats d'investissement ou autres valeurs mobilières composées.

Elle n'a pas émis de parts bénéficiaires ou privilégiées.

Au cours de l'acte, ladite société sera désignée indifféremment par sa dénomination « HOLIDAY HOMES », ou par l'expression « société absorbante ».

2. La société GARAGE DE LA RANCE est une société française dont l'objet est :

- Le commerce, la réparation, l'entretien, la location et la garde de tous véhicules à moteurs neufs ou d'occasion ;
- La carrosserie tôlerie-peinture sur tous les véhicules ;
- Le commerce de tous accessoires de véhicules automobiles ;
- L'exploitation de toutes stations-services, le commerce de tous produits pétroliers ;
- La création, l'acquisition, la prise à bail ou en gérance libre, la location, l'installation et l'exploitation de tous établissements, ateliers ou dons de commerce se rattachant à l'une ou l'autre des activités spécifiées ;
- La participation directe ou indirecte dans toutes les sociétés, commerce ou industries, pouvant se rattacher à l'objet social, par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de commandite, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion, d'alliance ou société en participation ou autrement ;
- Et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières et immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'un des objets spécifiés ou à tout autre objet similaire ou connexe de la manière la plus étendue.

Elle a été constituée pour une durée de 99 ans, à compter de son immatriculation au registre du Commerce et des Sociétés.

Son capital est de 7.622,45 Euros, divisé en 500 parts de 15,24 Euros de valeur nominale chacune, entièrement libérées, toutes de même catégorie et non amorties.

Elle n'a pas créé de parts de fondateur ou de parts bénéficiaires, ni émis d'obligations ordinaires, convertibles ou échangeables, non plus que des certificats d'investissement ou autres valeurs mobilières composées.

Elle n'a pas émis de parts bénéficiaires ou privilégiées.

Au cours de l'acte, ladite société sera désignée indifféremment par sa dénomination « GARAGE DE LA RANCE » ou par l'expression « société absorbée ».

3. Liens entre les sociétés :

A ce jour, la société absorbante détient la totalité des parts sociales de la société absorbée ; en conséquence, l'opération de fusion est régie par l'article L236-11 du Code de commerce.

Ceci exposé, les parties ont établi de la manière suivante le projet de leur fusion qui a été arrêté par les représentants de chacune des sociétés.

1. The first part of the document discusses the importance of maintaining accurate records of all transactions and activities. It emphasizes that this is crucial for ensuring transparency and accountability in the organization's operations.

2. The second part of the document outlines the various methods and tools used to collect and analyze data. It highlights the need for consistent and reliable data collection processes to support effective decision-making.

3. The third part of the document focuses on the role of technology in data management and analysis. It discusses how modern software solutions can streamline data collection, storage, and reporting, thereby improving efficiency and accuracy.

4. The fourth part of the document addresses the challenges associated with data management, such as data quality, security, and privacy. It provides strategies to mitigate these risks and ensure that data is used responsibly and ethically.

5. The fifth part of the document concludes by summarizing the key findings and recommendations. It stresses the importance of ongoing monitoring and evaluation to ensure that data management practices remain effective and aligned with the organization's goals.

The document also includes a detailed analysis of the data collected over a period of six months. This analysis reveals several key trends and insights that are critical for the organization's strategic planning. For instance, the data shows a significant increase in customer engagement over the period, which is a positive indicator of the effectiveness of the marketing campaigns.

Furthermore, the data analysis identifies areas where the organization's performance is lagging. Specifically, there is a notable decline in sales in certain key markets, which may be due to increased competition or changes in consumer behavior. This information is essential for developing targeted strategies to address these challenges and improve overall performance.

In addition, the data highlights the importance of maintaining high standards of data quality and accuracy. Any inconsistencies or errors in the data can lead to misleading conclusions and poor decision-making. Therefore, it is recommended that the organization implement robust data quality control measures to ensure the reliability of its data.

Overall, the data analysis provides a comprehensive overview of the organization's current state and offers valuable insights for future growth. By leveraging this information, the organization can make more informed decisions and implement effective strategies to achieve its long-term objectives.

The document concludes with a call to action, urging the organization to take immediate steps to address the identified issues and capitalize on the opportunities. It emphasizes that a proactive and data-driven approach is essential for staying competitive in a rapidly changing market environment.

PROJET DE FUSION

Article 1. - Fusion envisagée.

En vue de la fusion des sociétés HOLIDAY HOMES et GARAGE DE LA RANCE, par absorption de la première par la seconde, dans les conditions prévues aux articles L236-1 et s. du Code de commerce et R236-1 et s. du Code de commerce, la société GARAGE DE LA RANCE apporte à la société HOLIDAY HOMES, sous réserve de la réalisation définitive de la fusion, l'universalité de son patrimoine.

Ainsi, si la fusion est réalisée :

- le patrimoine de la société absorbée sera dévolu à la société absorbante dans l'état où il se trouvera lors de la réalisation de la fusion ; il comprendra tous les biens, droits et valeurs appartenant à l'absorbée à cette époque, sans exception ;
- la société absorbante deviendra débitrice des créanciers non obligataires de la société absorbée au lieu et place de celle-ci, sans que cette substitution emporte novation à leur égard.

Article 2. - Motifs et buts de la fusion.

La société absorbante détient la totalité des parts qui forment le capital social de la société absorbante.

La présente fusion constitue donc une opération de restructuration interne destinée à permettre une simplification des structures actuelles. Elle se traduira également par un allègement significatif des coûts de gestion administrative du groupe.

En outre, la fusion permettra le regroupement dans la société absorbante de l'ensemble du patrimoine immobilier.

Article 3. - Arrêté des comptes.

L'exercice de chacune des sociétés se termine le 31 décembre. Les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2010 ont été approuvés :

- pour la société HOLIDAY HOMES par l'assemblée générale ordinaire des associés en date du 30 juin 2011 ;
- pour la société GARAGE DE LA RANCE par décision de l'associé unique en date du 30 juin 2011.

Ce sont ces comptes au 31 décembre 2010 qui ont servi de base à l'établissement des conditions de la fusion.

Article 4. - Désignation et évaluation de l'actif et du passif à transmettre.

Les fusions réalisées depuis le 1er janvier 2005 doivent être transcrites conformément aux nouvelles règles issues de l'avis du Conseil national de la comptabilité du 25 mars 2004 et entérinées par le règlement 2004-01 du 4 mai 2004 du Comité de la réglementation comptable. Les éléments apportés dans le cadre d'une fusion sont obligatoirement transcrits dans les livres de la société bénéficiaire d'après la valeur comptable qu'ils avaient dans les comptes de la société absorbée dans tous les cas où l'opération implique des sociétés sous contrôle commun.

1. The first part of the document discusses the importance of maintaining accurate records of all transactions. It emphasizes that proper record-keeping is essential for the integrity of the financial system and for the ability to detect and prevent fraud.

2. The second part of the document outlines the specific requirements for record-keeping, including the need to maintain original documents and to keep copies of all records for a minimum of seven years.

3. The third part of the document discusses the consequences of failing to comply with these requirements. It states that individuals who fail to maintain accurate records may be subject to penalties, including fines and imprisonment. It also notes that failure to comply may result in the disallowance of tax deductions and credits.

4. The fourth part of the document provides information on how to obtain more information about record-keeping requirements. It suggests contacting the Internal Revenue Service or a qualified tax professional for further assistance.

5. The fifth part of the document concludes by reiterating the importance of maintaining accurate records and encourages individuals to take the necessary steps to ensure compliance with the law.

6. The sixth part of the document provides a list of resources for further information, including the Internal Revenue Manual and various IRS publications.

7. The seventh part of the document provides a list of frequently asked questions and their answers, covering topics such as record-keeping requirements for different types of transactions and the consequences of non-compliance.

8. The eighth part of the document provides a list of contact information for the Internal Revenue Service, including the toll-free number 1-800-829-1040 and the website www.irs.gov.

9. The ninth part of the document provides a list of contact information for qualified tax professionals, including the National Tax Association and the American College of Tax Executives.

10. The tenth part of the document provides a list of contact information for state and local tax authorities, including the National Tax Association and the American College of Tax Executives.

Les valeurs individuelles des actifs et passifs apportés correspondent donc aux valeurs comptables de chaque actif et passif figurant dans les comptes de la société GARAGE DE LA RANCE à la date d'effet de l'opération. Les comptes de la société GARAGE DE LA RANCE figurent en annexe aux présentes (*annexe*) et font apparaître, en ce qui concerne les éléments d'actif, leur valeur d'origine, les amortissements et les provisions pour dépréciation.

A) Actif

L'actif de la société absorbée est notamment composé d'un ensemble immobilier dont la désignation suit:

Désignation
SAINT MALO (Ille et Vilaine) – 7 Rue du Clos Vert

Un bâtiment construit en parpaing et bardage, couvert de tôle ondulée, d'une superficie d'environ 400 m², comprenant :

Au rez-de-chaussée : un bureau, un sanitaire, et un espace garage.

Terrain autour.

Le tout figurant au cadastre de la ville de SAINT MALO (Ille et Vilaine) sous les relations suivantes :

Section AP, numéro 149 « Rue du Clos Vert », pour une contenance de.....13a 12ca

L'actif de la société absorbée dont la transmission est prévue au profit de la société absorbante comprenait au 31 décembre 2010, date de l'arrêté des comptes utilisée pour la présente opération, les biens, droits et valeurs ci-après désignés et évalués :

POSTE	VALEUR NETTE COMPTABLE
<i>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</i>	
Terrains	7 622,45 €
<i>CREANCE</i>	
Clients et Comptes rattachés	432,50 €
Autres créances	567,40 €
Disponibilités	41 822,62 €
TOTAL	50 444,97 €

B) Passif

Le passif de la société absorbée dont l'absorbante deviendra débitrice pour la totalité lors de la réalisation de la fusion, comprenait au 31 Décembre 2010, date de l'arrêté des comptes utilisée pour la présente opération, les dettes ci-après désignées et évaluées :

POSTE	MONTANT
<i>DETTES FINANCIERES</i>	
Emprunts et dettes financières diverses	186,71 €
<i>DETTES D'EXPLOITATION</i>	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	478,40 €
Dettes fiscales et sociales	60 €
TOTAL	725,11 €

C) Actif net

L'actif étant évalué à 50 444,97 Euros, et le passif estimé à 725,11 Euros, il en résulte que l'actif net de la société absorbée au 31 décembre 2010 s'élevait à 49 719,86 €.

1. The first part of the document discusses the importance of maintaining accurate records of all transactions. This is essential for ensuring the integrity of the financial statements and for providing a clear audit trail. The records should be kept up-to-date and should be easily accessible to all relevant parties.

2. The second part of the document outlines the various methods used to collect and analyze data. These methods include interviews, surveys, and focus groups. Each method has its own strengths and weaknesses, and it is important to choose the most appropriate method for the specific research objectives.

3. The third part of the document describes the process of data analysis. This involves identifying patterns and trends in the data, and then interpreting these findings in the context of the research objectives. It is important to be transparent about the methods used for data analysis, and to provide a clear explanation of how the findings were derived.

4. The fourth part of the document discusses the importance of ethical considerations in research. Researchers must ensure that they are following the appropriate ethical guidelines, and that they are obtaining informed consent from all participants. It is also important to ensure that the data is stored securely and that it is only accessed by authorized personnel.

5. The fifth part of the document outlines the various methods used to disseminate research findings. These methods include publishing in peer-reviewed journals, presenting at conferences, and writing popular press pieces. Each method has its own advantages and disadvantages, and it is important to choose the most appropriate method for the specific research objectives.

6. The sixth part of the document describes the process of evaluating the impact of research. This involves assessing the extent to which the research has influenced policy and practice, and the extent to which it has contributed to the advancement of knowledge in the field.

7. The seventh part of the document discusses the importance of ongoing communication and collaboration between researchers and stakeholders. This is essential for ensuring that the research is relevant and useful, and for ensuring that the findings are effectively implemented. It is important to establish clear lines of communication and to involve stakeholders from the beginning of the research process.

8. The eighth part of the document outlines the various methods used to monitor and evaluate the implementation of research findings. These methods include regular reporting, audits, and evaluations. It is important to be transparent about the methods used for monitoring and evaluation, and to provide a clear explanation of how the findings were derived.

9. The ninth part of the document describes the process of disseminating research findings to the public. This involves writing clear and concise summaries of the research findings, and then making these summaries available to the public through various channels. It is important to ensure that the information is accurate and that it is presented in a way that is easy to understand.

Article 5. - Rémunération de la transmission.

A) Absence de rapport d'échange et d'augmentation de capital

La société absorbante détenant à ce jour la totalité des parts de la société absorbée et s'engageant à les conserver jusqu'à la réalisation définitive de la fusion, et un échange des droits sociaux étant impossible, il n'est pas établi de rapport d'échange. Il n'y aura donc pas lieu à émission de parts nouvelles de la société absorbante, ni à augmentation de son capital.

B) Mali de fusion

La valeur des parts de la société absorbée détenues par la société absorbante retenue dans le présent projet étant de 49 719,86 Euros, et la valeur comptable de ces parts dans les livres de la société absorbante étant de 252 013,29 Euros, la différence, soit la somme de 202 293,43 Euros constitue le mali de fusion ; laquelle somme sera inscrite au bilan de la société absorbante à un compte «Mali de fusion».

Article 6. - Jouissance. Conditions de la fusion.

A) Jouissance

La société absorbante sera propriétaire de l'universalité du patrimoine de la société absorbée à compter du jour de la réalisation définitive de la fusion. Elle en aura la jouissance à compter, rétroactivement, du 1^{er} Janvier 2011, toutes les opérations actives et passives réalisées par la société absorbée depuis cette date étant réputées avoir été faites pour le compte de la société absorbante, qui les reprendra dans son compte de résultat.

La société absorbée s'engage à ne réaliser, à compter de ce jour, aucune disposition d'éléments d'actif ou de création de passif autre que celles rendues nécessaires pour la gestion courante de la société.

B) Conditions

1. La société absorbante sera subrogée dans tous les droits et obligations de la société absorbée.
2. Elle sera débitrice de tous les créanciers de la société absorbée, aux lieu et place de cette dernière, sans que cette substitution emporte novation à l'égard desdits créanciers.
3. Elle prendra les biens dans la consistance et l'état dans lesquels ils se trouveront à la date de la réalisation définitive de la fusion, sans pouvoir exercer aucun recours contre la société absorbée à quelque titre que ce soit.
4. Elle supportera, à compter de la même date, tous impôts, contributions, taxes, primes, cotisations, et tous abonnements, etc., se rapportant à l'activité et aux biens transmis.
5. Elle accomplira, le cas échéant, toutes formalités nécessaires en vue de rendre opposable aux tiers la transmission des biens apportés.
6. La société absorbée déclare se désister purement et simplement de tous privilèges et actions résolutoires pouvant lui profiter sur les biens apportés en garantie des charges et conditions imposées à la société absorbante. En conséquence, elle renonce expressément à ce que toutes inscriptions soient prises à son profit, de ce chef, et donne, à qui il appartient, pleine et entière décharge à ce titre.
7. La société absorbante prendra les biens immobiliers à elle apportés dans l'état où ils existeront lors de la prise de possession, sans pouvoir exercer aucun recours ni répétition contre la société absorbée, à raison de fouilles ou excavations qui auraient pu être pratiquées sous les immeubles, et de tous éboulements qui pourraient en résulter par la suite, la nature du sol et du sous-sol n'étant pas garantie, comme aussi sans aucune garantie en ce qui concerne soit l'état des immeubles dépendant des biens apportés et les vices de toute nature, apparents ou cachés, soit enfin la désignation ou les contenances indiquées, toute erreur dans la désignation et toute différence de contenance en plus ou en moins, s'il en existe, devant faire le profit ou la perte de la société absorbante.

1. The first part of the document discusses the importance of maintaining accurate records of all transactions. It emphasizes that this is crucial for ensuring the integrity of the financial data and for facilitating audits.

2. The second part of the document outlines the various methods used to collect and analyze data. It includes a detailed description of the sampling techniques employed and the statistical tests used to evaluate the results.

3. The third part of the document presents the findings of the study. It shows that there is a significant correlation between the variables being studied, and it discusses the implications of these findings for future research.

4. The fourth part of the document concludes the study and provides a summary of the key points. It also includes a list of references to the sources used in the research.

Methodology

The study was conducted using a quantitative research design. Data was collected through a series of surveys and interviews with a sample of participants.

The sample was selected using a random sampling method to ensure that the results are representative of the population being studied.

Data Analysis

The data was analyzed using statistical software. Descriptive statistics were used to summarize the data, and inferential statistics were used to test the hypotheses.

The results of the analysis show that there is a strong positive correlation between the variables being studied. This suggests that the relationship between them is significant.

The findings of this study have important implications for the field of research. They provide a clear understanding of the relationship between the variables and can be used to inform future research.

Conclusion

In conclusion, the study has shown that there is a significant relationship between the variables being studied. This relationship is positive and statistically significant.

The findings of this study are consistent with previous research in the field. This suggests that the relationship between the variables is a well-established phenomenon.

Future research should continue to explore the relationship between these variables and investigate the underlying mechanisms that drive this relationship.

The study was supported by the following grants and funding sources:

8. La société absorbante souffrira les servitudes passives, grevant ou pouvant grever les immeubles dont dépendent les biens apportés, sauf à s'en défendre et à profiter de celles actives, s'il en existe, le tout à ses risques et périls, sans recours contre la société absorbée et sans que la présente clause puisse donner à qui que ce soit plus de droit qu'il n'en aurait en vertu de titres réguliers non prescrits ou de la loi.

A cet égard, le représentant de la société absorbée déclare que ladite société n'a personnellement créé ni laissé acquérir aucune servitude sur les biens apportés et qu'à sa connaissance, il n'existe aucune servitude sauf celles pouvant résulter des titres de propriété, de la situation naturelle des lieux, de l'urbanisme et de tous titres et pièces, lois et décrets en vigueur.

Article 7. - Dissolution de la société absorbée.

La société absorbée sera dissoute de plein droit, sans liquidation, du fait et au jour de la réalisation définitive de la fusion par son approbation par l'assemblée générale des associés de la société absorbante.

Tous pouvoirs sont donnés à Monsieur Jean LOUAULT et Monsieur Cédric LOUAULT, à l'effet de signer la déclaration de régularité et de conformité prévue par l'article L. 236-6 du Code de commerce au nom de la société GARAGE DE LA RANCE.

Article 8. - Dépôt au rang des minutes d'un notaire

Conformément à l'article 710-1 du Code Civil, le procès-verbal de l'assemblée générale des associés de la société absorbante constatant la fusion sera authentifié par un dépôt au rang des minutes d'un notaire par toutes les parties avec reconnaissance d'écriture et de signature.

Ladite fusion sera publiée aux frais de la société absorbante, au bureau des hypothèques de SAINT MALO à la diligence du notaire désigné.

Si les états requis lors de l'exécution de cette formalité révèlent des inscriptions ou mentions grevant l'immeuble apporté, la société concernée sera tenue de rapporter les mainlevées et certificats de radiation dans le mois de la dénonciation qui lui en sera faite.

Article 9. - Dispositions diverses

A) Frais

Les frais, droits et honoraires des présentes, et ceux qui en seront la suite ou la conséquence sont à la charge de la société absorbante.

B) Remise de titres

Les titres de propriété, archives, pièces, et tous documents relatifs aux biens transmis, seront, si la fusion se réalise, remis à la société absorbante.

C) Élection de domicile

Pour l'exécution des présentes, les parties élisent domicile à leur siège respectif.

1. The first part of the document discusses the importance of maintaining accurate records of all transactions and activities. It emphasizes that this is crucial for ensuring transparency and accountability in the organization's operations.

2. The second part of the document outlines the various methods and tools used to collect and analyze data. It highlights the need for consistent data collection procedures and the use of advanced analytical techniques to derive meaningful insights from the data.

3. The third part of the document focuses on the implementation of data-driven decision-making processes. It provides a detailed overview of the steps involved in identifying key performance indicators (KPIs) and using data to inform strategic decisions.

4. The fourth part of the document addresses the challenges and risks associated with data management. It discusses the importance of data security, privacy, and the potential for data bias or manipulation, and offers strategies to mitigate these risks.

5. The fifth part of the document concludes by summarizing the key findings and recommendations. It stresses the need for a continuous and iterative process of data collection, analysis, and decision-making to ensure the organization remains competitive and responsive to market changes.

6. The sixth part of the document provides a detailed overview of the data collection process, including the identification of data sources, the design of data collection instruments, and the implementation of data collection procedures.

7. The seventh part of the document discusses the various methods used to analyze data, including descriptive statistics, inferential statistics, and regression analysis. It also highlights the importance of data visualization in presenting complex data in a clear and concise manner.

8. The eighth part of the document focuses on the implementation of data-driven decision-making processes. It provides a detailed overview of the steps involved in identifying key performance indicators (KPIs) and using data to inform strategic decisions.

9. The ninth part of the document addresses the challenges and risks associated with data management. It discusses the importance of data security, privacy, and the potential for data bias or manipulation, and offers strategies to mitigate these risks.

10. The tenth part of the document concludes by summarizing the key findings and recommendations. It stresses the need for a continuous and iterative process of data collection, analysis, and decision-making to ensure the organization remains competitive and responsive to market changes.

Article 10. - Déclarations fiscales - Application du régime prévu à l'article 210 A du CGI

1. Les parties déclarent qu'elles relèvent du régime fiscal des sociétés de capitaux.

Elles déclarent soumettre la présente fusion au régime prévu par l'article 210 A du Code général des impôts ; en conséquence, la société absorbante prend l'engagement :

- a) de reprendre à son passif les provisions dont l'imposition est différée chez la société absorbée;
- b) de se substituer à la société absorbée pour la réintégration des résultats dont la prise en compte avait été différée pour l'imposition de cette dernière;
- c) de calculer les plus-values réalisées ultérieurement à l'occasion de la cession des immobilisations non amortissables reçues en apport d'après la valeur qu'avaient ces biens, du point de vue fiscal, dans les écritures de la société absorbée;
- d) de réintégrer dans ses bénéfices imposables à l'impôt sur les sociétés, dans les conditions fixées par l'article 210 A du CGI, les plus-values dégagées par la fusion sur l'apport des biens amortissables, sans omettre de rattacher au résultat de l'exercice même de cession la fraction non encore taxée des plus-values afférentes à ceux de ces biens qui auront été cédés avant l'expiration de la période de réintégration;
- e) de reprendre à son bilan les éléments non immobilisés compris dans l'apport pour la valeur que ces éléments avaient, du point de vue fiscal, dans les écritures de la société absorbée ou, à défaut, de rattacher au résultat de l'exercice de fusion le profit correspondant à la différence entre la nouvelle valeur de ces éléments et la valeur qu'ils avaient du point de vue fiscal, dans les écritures de la société absorbée;
- f) de respecter les engagements souscrits par la société absorbée en ce qui concerne les titres reçus dans le cadre de la présente fusion qui proviennent d'opérations de restructuration antérieures de scission ou d'apports partiels d'actif.

2. La société absorbante s'engage à soumettre à la TVA les cessions ultérieures des biens mobiliers d'investissement compris dans l'apport-fusion, et à procéder, le cas échéant, aux régularisations prévues aux articles 210 et 215 de l'annexe II au CGI qui auraient été exigibles si l'apporteur avait continué à utiliser ces biens.

Une déclaration en double exemplaire rappelant le présent engagement sera déposée au service des impôts dont relève la société absorbante

3. Les parties affirment, en outre, sous les peines édictées par l'article 1837 du CGI, que le présent acte exprime l'intégralité de la rémunération de l'apport et du passif pris en charge.

4. Les soussignés ès qualités, au nom de la société qu'ils représentent, déclarent que la présente fusion relève du droit fixe prévu à l'article 816 du CGI.

Article 11. - Réalisation définitive de la fusion. Condition suspensive.

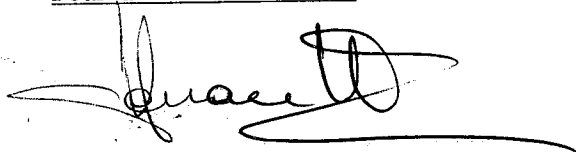
Le présent projet de fusion et la dissolution de la société absorbée qui en résulte ne deviendront définitifs qu'à compter du jour de la réalisation des conditions suspensives ci-après :

- Approbation par l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société absorbante.

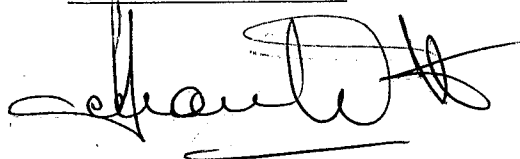
A défaut de cette réalisation avant le 31 décembre 2011, le présent projet sera considéré comme nul, sans indemnité de part ni d'autre.

Fait à SAINT MALO
Le 26 septembre 2011
en 8 originaux.

Pour la société absorbante



Pour la société absorbée



Enregistré à : SERVICE IMPOTS ENTREPRISES SAINT MALO SUD

Le 28/09/2011 Bordereau n°2011/827 Case n°7

Enregistrement : 125 € Ext 2551

Total liquidé : cent vingt-cinq euros Pénalités :

Montant reçu : cent vingt-cinq euros

La Contrôleuse principale

Marie-Françoise CARASSUS
Contrôleuse Principale des Impôts

ANNEXE

Bilan de l'absorbée arrêté au 31 décembre 2010



ETATS DE SYNTHESE

SARL GARAGE DE LA RANCE

12 BD DE LA RANCE

35400 SAINT MALO

COMPTES ANNUELS AU 31/12/2010

CEC DANIEL QUINIOU SA

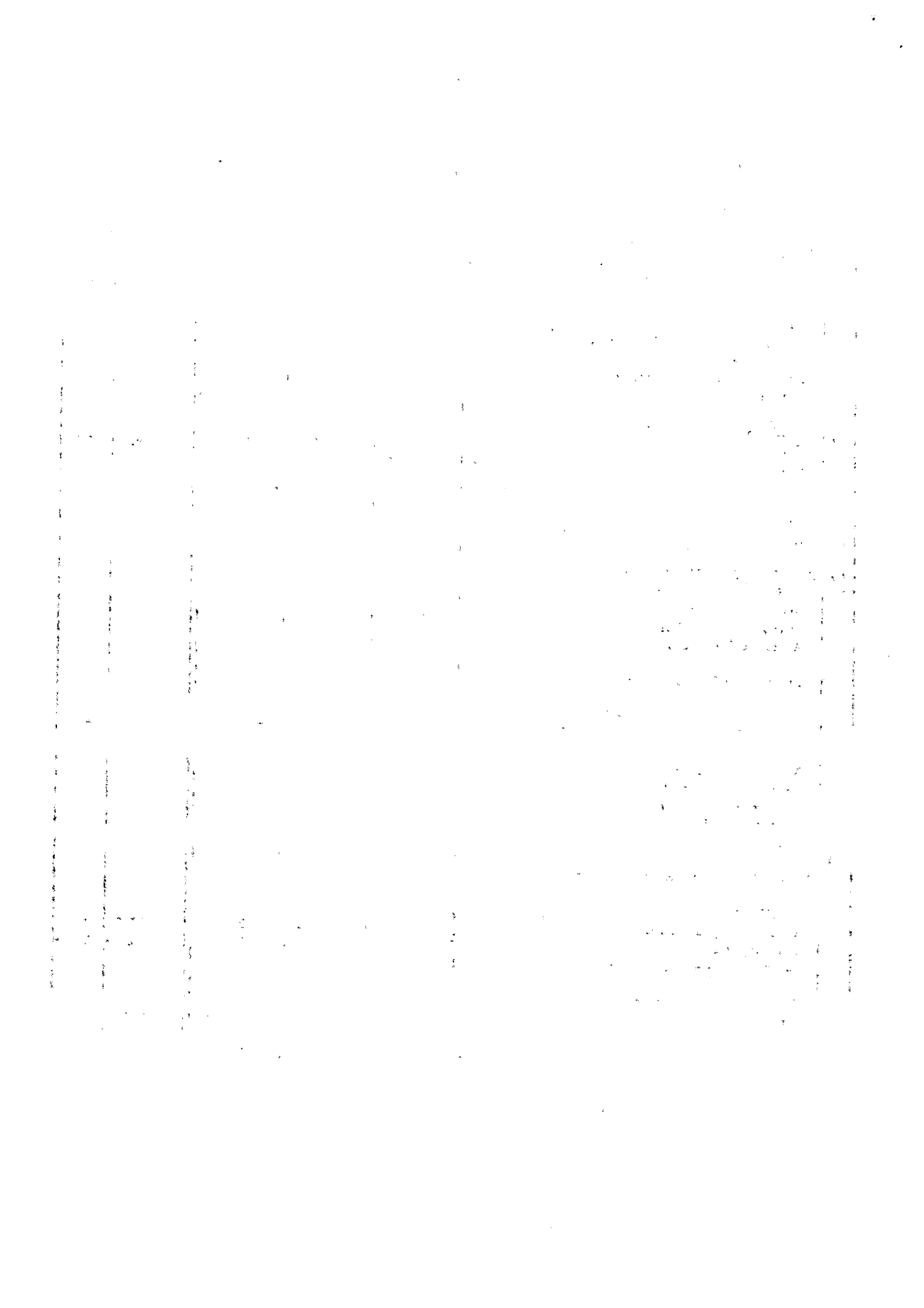
CAP SUD

1 RUE DE LA CROIX DESILLES

35400 ST MALO

02.23.52.29.10





BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2010 12			Exercice N-1 31/12/2009 12		Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%	
	Capital souscrit non appelé (1)							
ACTIF IMMOBILISÉ	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES							
	Frais d'établissement							
	Frais de développement							
	Concessions, Brevets et droits similaires							
	Fonds commercial (1)							
	Autres immobilisations incorporelles							
	Avances et acomptes							
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES							
	Terrains	26 568.59	18 946.14	7 622.45	7 709.10	86.65	1.12	
	Constructions	22 867.35	22 867.35					
	Installations techniques Matériel et outillage							
	Autres immobilisations corporelles							
	Immobilisations en cours							
	Avances et acomptes							
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)							
Participations mises en équivalence								
Autres participations								
Créances rattachées à des participations								
Autres titres immobilisés								
Prêts								
Autres immobilisations financières								
	TOTAL II	49 435.94	41 813.49	7 622.45	7 709.10	86.65	1.12	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN COURS							
	Matières premières, approvisionnements							
	En-cours de production de biens							
	En-cours de production de services							
	Produits intermédiaires et finis							
	Marchandises							
	Avances et acomptes versés sur commandes							
	CRÉANCES (3)							
	Clients et Comptes rattachés	432.50		432.50	3 493.78	3 061.28	87.62	
	Autres créances	567.40		567.40	1 269.63	702.23	55.31	
Capital souscrit - appelé, non versé								
Valeurs mobilières de placement								
Disponibilités	41 822.62		41 822.62	36 352.12	5 470.50	15.05		
Charges constatées d'avance (3)								
	TOTAL III	42 822.52		42 822.52	41 115.53	1 706.99	4.15	
Comptes de Régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaier (IV)							
	Primes de remboursement des obligations (V) Ecart de conversion actif (VI)							
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	92 258.46	41 813.49	50 444.97	48 824.63	3 620.34	3.32	

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

Year	1950	1951	1952	1953	1954	1955	1956	1957	1958	1959	1960	1961	1962	1963	1964	1965	1966	1967	1968	1969	1970	1971	1972	1973	1974	1975	1976	1977	1978	1979	1980	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024																																																																																																										
Population	100	105	110	115	120	125	130	135	140	145	150	155	160	165	170	175	180	185	190	195	200	205	210	215	220	225	230	235	240	245	250	255	260	265	270	275	280	285	290	295	300	305	310	315	320	325	330	335	340	345	350	355	360	365	370	375	380	385	390	395	400	405	410	415	420	425	430	435	440	445	450	455	460	465	470	475	480	485	490	495	500	505	510	515	520	525	530	535	540	545	550	555	560	565	570	575	580	585	590	595	600	605	610	615	620	625	630	635	640	645	650	655	660	665	670	675	680	685	690	695	700	705	710	715	720	725	730	735	740	745	750	755	760	765	770	775	780	785	790	795	800	805	810	815	820	825	830	835	840	845	850	855	860	865	870	875	880	885	890	895	900	905	910	915	920	925	930	935	940	945	950	955	960	965	970	975	980	985	990	995	1000

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
		31/12/2010	31/12/2009	Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé :)	7 622.45	7 622.45		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport				
	Ecarts de réévaluation				
	RESERVES				
	Réserve légale	762.25	762.25		
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves	3 729.81	3 729.81		
	Report à nouveau	32 305.17	17 567.49	14 737.68	83.89
	RESULTAT DE L'EXERCICE (Bénéfice ou perte)	5 300.18	14 737.68	9 437.50	64.04
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
	TOTAL I	49 719.86	44 419.68	5 300.18	11.93
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs				
	Avances conditionnées				
	TOTAL II				
PROVISIONS	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges				
	TOTAL III				
DETTES (I)	DETTES FINANCIERES				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit				
	Concours bancaires courants				
	Emprunts et dettes financières diverses	186.71	408.47	221.76	54.29
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	DETTES D'EXPLOITATION				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	478.40	2 511.60	2 033.20	80.95
	Dettes fiscales et sociales	60.00	1 484.88	1 424.88	95.96
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés					
Autres dettes					
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)				
	TOTAL IV	725.11	4 404.95	3 679.84	83.54
	Ecarts de conversion passif (V)				
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	50 444.97	48 824.63	1 620.34	3.32

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

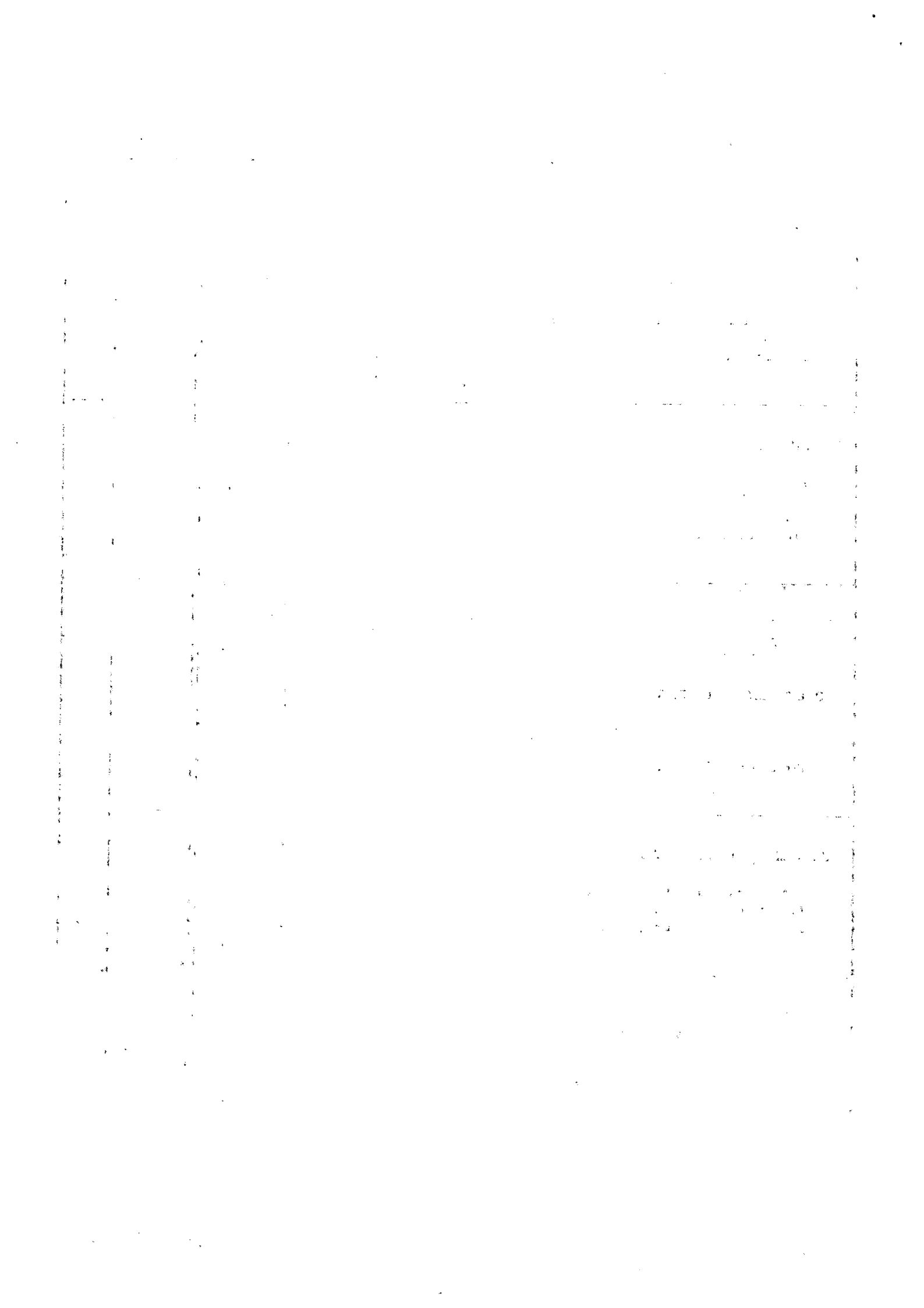
725.11 4 404.95

Faint, illegible text, possibly bleed-through from the reverse side of the page. The text is arranged in several columns and appears to be a list or a series of entries, but the characters are too light to transcribe accurately.

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N° 31/12/2010 12			Exercice N-1 31/12/2009 12	Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total		Euros	%
PRODUITS D'EXPLOITATION (I)						
Ventes de marchandises						
Production vendue de Biens						
Production vendue de Services		8 679.36	8 679.36	16 835.52	8 156.16	48.45
CHIFFRE D'AFFAIRES NET		8 679.36	8 679.36	16 835.52	8 156.16	48.45
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation			432.50	836.00	403.50	48.27
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			0.54		0.54	
Autres produits						
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)			9 112.40	17 671.52	8 559.12	48.43
CHARGES D'EXPLOITATION (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)						
Autres achats et charges externes *			2 901.67	1 948.54	953.13	48.92
Impôts, taxes et versements assimilés			865.00	836.00	29.00	3.47
Salaires et traitements						
Charges sociales						
Dotations aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			86.65	149.30	62.65	41.96
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations						
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations						
Dotations aux provisions						
Autres charges			0.90		0.90	
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)			3 854.22	2 933.84	920.38	31.37
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			5 258.18	14 737.68	9 479.50	64.32
QUOTES-PARTS DE RESULTAT SUR OPERATIONS FAITES EN COMMUN						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs



COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2010	31/12/2009	Euros	%
PRODUITS FINANCIERS				
Produits financiers de participations (3)				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
TOTAL V				
CHARGES FINANCIERES				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)	30.00		30.00	
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
TOTAL VI	30.00		30.00	
2. RESULTAT FINANCIER (V-VI)	30.00		30.00	
3. RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II-III-IV+V-VI)	5 228.18	14 737.68	9 509.50	64.53
PRODUITS EXCEPTIONNELS				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	132.00		132.00	
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
TOTAL VII	132.00		132.00	
CHARGES EXCEPTIONNELLES				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion				
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
TOTAL VIII				
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	132.00		132.00	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)	60.00		60.00	
TOTAL PRODUITS (I-III+V-VII)	9 244.40	17 671.52	8 427.12	47.69
TOTAL DES CHARGES (II-IV+VI+VIII+IX+X)	3 944.22	2 933.64	1 010.38	34.44
5. BENEFICE OU PERTE (total des produits - total des charges)	5 300.18	14 737.68	9 437.50	64.04

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
; Redevance de crédit bail immobilier
(3) Dont produits concernant les entreprises liées
(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées



REGLES ET METHODES COMPTABLES

(Code du commerce - articles L.123-12 et L.123-28)

(Décret n°83-1020 du 29/11/83) (Règlement CRC n°99-03 : PCG)

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN

Etat des immobilisations

Cf Dossier Fiscal

Etat des amortissements

Cf Dossier Fiscal

Etat des échéances des créances et des dettes

Cf Dossier Fiscal

Composition du capital social

(Décret n°83-1020 du 29/11/83 article 24 - 12°)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
parts socilaes	15.2449	500			500

Evaluation des amortissements

(Décret n°83-1020 du 29/11/83 article 24 - 2°)

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 à 25 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	10 à 25 ans
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	5 à 10 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

